

314

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 314 24 avril 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs
pour la fin 1975 : 30 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Victor Ruffly

Pour le 1^{er} Mai

Admettons que le 1er Mai, vertu de tous les anniversaires, soit l'occasion pour le mouvement socialiste et syndical, en plus du mariage helvétique du blanc muguet et du rouge de la gauche, de faire le point de l'action entreprise !

Nous retenons deux objectifs essentiels.

Le plein emploi sera un thème majeur des discours et des banderoles. A juste titre. En aucun autre domaine, la revendication sociale n'a une aussi forte densité humaine.

Mais il sera nécessaire de pousser plus avant la critique du capitalisme sur ce thème direct. Le patronat embauche quand il a de l'emploi, licencie quand le travail manque. Lorsque la situation sera redressée, il réembauchera. Il navigue comme on conduit un ballon dirigeable : il lâche du lest au moment opportun.

Le système fait donc supporter en premier rang aux salariés ou à la collectivité l'essentiel des pertes économiques qu'entraîne la récession. Cette loi du système ne saurait être reconnue comme une loi naturelle. Le licenciement devrait être assorti d'un droit, d'une créance, de la collectivité sur l'entreprise, équivalant au coût, pour cette même collectivité, de l'entretien des ouvriers éjectés par l'entreprise en question. Cette créance aurait un rang prioritaire sur toute distribution présente ou future de bénéfices.

De telles revendications devront être débattues. Une condamnation abstraite du capitalisme ne suffit pas !

Le deuxième objectif, c'est de dénoncer le conservatisme profond où la droite entraîne le pays. On a voulu faire croire, et on y est parvenu pendant longtemps, que M. Schwarzenbach était la droite agressive du pays. Un cygne noir à renier. En réalité, il n'était qu'un des reflets d'un conservatisme droitier qui, aujourd'hui, avec le relais de fractions importantes de partis gouvernementaux,

se manifeste dans tous les domaines : on conteste l'aménagement du territoire, le progrès de la sécurité sociale, l'adaptation de la législation aux mœurs.

C'est l'attitude de repli, l'idéologie de « retenue » qui rend pratiquement impossible toute politique gouvernementale cohérente, parce que l'opportunisme tient lieu de stratégie à moyen, voire à long terme, parce que la planification, la prévision, même de simples projets, se trouvent soumis aux fluctuations « idéologiques » de partis qui prennent sans cesse le pouls de l'opinion la plus réactionnaire.

Le cap du 8 juin sera, à cet égard, déterminant, tant l'échéance électorale d'octobre sera proche. On en a déjà eu un avant-goût avec la votation fédérale sur les finances de la Confédération...

Il y eut l'union sacrée contre les xénophobes. Trompe-l'œil ! Car la droite classique (pas mécontente d'ailleurs que l'important volume des travailleurs étrangers lui permette d'éluder ses responsabilités au gré de la contraction autoritaire des effectifs) reprend à son compte les autres aspects de la même poussée conservatrice.

Cette démission mérite d'être dénoncée.

Le 1er Mai en sera une occasion.

DANS CE NUMÉRO

Pp. 2/3 : Annexes de l'éditorial : 1. Sondages patronaux; 2. Leurs slogans; 3. Le déclin des indépendants (montée des employés face aux ouvriers); p. 4 : Jurassiens de tous les cantons, unissez-vous !; p. 5 : Aménagement du territoire : le provisoire qui dure; p. 6 : Le carnet de Jean-Louis Cornuz : les classiques subversifs; p. 7 : Note de lecture : Frontières et frontaliers; p. 8 : La semaine dans les kiosques alémaniques : retour au privé ; Quand les libéraux cogitent.

ANNEXES DE L'EDITORIAL

1. Sondages patronaux

« Les Suisses favorables à la paix du travail ». C'est ce qu'ont pu titrer les quotidiens au début de ce mois, en se basant sur un sondage d'opinion commandé par l'Union des associations patronales de Suisse.

L'organisation patronale en question a cherché, par cette enquête, à vérifier si les récentes déclarations de certains dirigeants syndicaux — en substance, la paix du travail ne doit plus être considérée comme un principe absolu — trouvent un écho parmi la population et la base syndicale.

Au vu des résultats, il semble que les patrons peuvent dormir sur leurs deux oreilles : 32 % des personnes interrogées pensent que la paix du travail est chose très positive, et 46 % la considèrent comme positive; le pourcentage est même légèrement plus élevé parmi les syndiqués et les personnes dont un membre de la famille est syndiqué.

Mais ! Il faut préciser que le sondage a été effectué en 1974. Beaucoup de choses et de situations ont changé depuis lors... On peut d'ailleurs s'étonner que les associations patro-

nales publient maintenant seulement ces résultats. Ou serait-il particulièrement nécessaire en ce moment pour le patronat de faire connaître une image de l'opinion vieille de neuf mois ? Mais ! Qu'est-ce que la base syndicale ? Les travailleurs qui paient leurs cotisations, certes. Mais aussi et surtout les travailleurs qui militent au sein des sections, ceux qui peuvent déterminer le plus directement la politique syndicale. La question posée aux syndiqués selon leur degré d'engagement aurait-elle reçu la même réponse ?

Revenons donc à la réalité. Les conditions qui ont permis à la paix du travail de porter ses fruits, même pour les salariés, ces conditions n'existent plus. Les dizaines de milliers d'ouvriers qui ne travaillent plus que quatre jours sur cinq, les dizaines de milliers de travailleurs étrangers renvoyés au chômage de leur pays d'origine, les centaines d'ouvriers et d'employés licenciés dans les vingt-quatre heures, le savent. Ce sondage ne leur prouvera pas le contraire. En avril 1968, les Français, et aussi les étudiants, se déclaraient, dans leur grande majorité, satisfaits de la situation.

Beaucoup de « mais », donc, qui relativisent la satisfaction patronale.

qui donnent un bon aperçu de l'argumentation actuellement distillée dans ces milieux :

(...) Aménagement du territoire, développement équilibré des diverses régions, problèmes de l'énergie, problèmes des transports, formation, construction de logements, protection de l'environnement, problèmes d'infrastructure, cette énumération ne signale qu'une partie des tâches que devra assumer l'économie. Or les investissements considérables nécessaires à cet effet devront être mis à disposition dans des conditions démographiques défavorables puisque le nombre des personnes appartenant aux classes d'âge avancées augmente plus rapidement que le nombre des per-

sonnes appartenant aux jeunes générations auxquelles incomberont ainsi des charges toujours plus lourdes.

» Malgré cela, les revendications visant à améliorer sans cesse la qualité de la vie se font entendre tous les jours d'une manière plus pressante. Mais qu'entend-on au juste par cette notion peu claire ? Doit-il s'agir, comme le demandent certaines publications progressistes et « à tendance sociale avancée », d'une amélioration supplémentaire de la sécurité sociale, d'une réduction de la durée du travail, d'une augmentation de la durée des vacances ou enfin d'autres avantages analogues ? Ce serait alors un habile camouflage recouvrant de nouvelles revendications dont la conséquence serait avant tout d'imposer à une économie déjà largement mise à contribution des charges toujours plus lourdes.

» Ainsi déguisées, les revendications visant à une amélioration de la qualité de la vie apparaissent comme un symptôme de la regrettable schizophrénie qui continue à sévir et consiste à exiger davantage des autres tout en diminuant soi-même ses propres prestations ».

La politique « sociale » au pilori

Même son de cloche, évidemment, dans la bouche de M. J.-E. Haefely devant l'Union centrale des associations patronales qu'il préside. Plaidant pour la nécessité de combattre l'inflation en priorité, M. Haefely fait son choix et accable la « politique sociale » helvétique de tous les maux : c'est elle qui grève les budgets, c'est elle qui doit être freinée de toute urgence pour maintenir le capitalisme helvétique sur sa lancée; on distingue en filigrane de cette argumentation les positions patronales passées et à venir dans des secteurs aussi cruciaux que l'AVS, l'assurance-maladie et même le financement de l'assurance-chômage... Pas d'illusions à se faire, si elles subsistaient encore sous le voile pudique de la paix du travail : (...) « Dans le domaine des coûts sociaux, nous

2. Leurs slogans

1er Mai : les slogans de la gauche fleuriront dans les rues, comme il est de tradition une fois l'an... Mais aura-t-on, en les lisant, à l'esprit les thèmes développés au long des semaines par le patronat ? Quelques rappels en forme de citations de discours prononcés au long de l'année écoulée, et qui fixeront bien la distance séparant les aspirations des travailleurs et les positions patronales. Tout d'abord quelques lignes lues par M. Etienne Junod, président du Vorort, devant la 104e assemblée des délégués de l'Union suisse du commerce et de l'industrie (13 septembre 1974), et

nous rapprochons de la limite à partir de laquelle la politique sociale transformera les bases de l'ordre social et économique actuel. Une minorité de la population suisse, s'écartant de nos principes, peut y voir un objectif à atteindre. On oublie par contre que la dépendance accrue de l'individu vis-à-vis des institutions de l'Etat plus ou moins anonyme, contribue dans une importante mesure à une aliénation des libertés humaines; cette dépendance est de plus en plus la cause de tensions et d'agitation sociales.

» L'Union centrale estime qu'il est de son devoir d'attirer l'attention sur ce vaste contexte sur lequel repose la sécurité sociale. Eu égard aux préoccupations concernant cette évolution pleine de dangers, nous devons définir et motiver notre attitude envers les nombreux postulats de révision de l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité, de l'assurance-maladie et accidents, de même que des autres assurances sociales. Les employeurs croient effectivement rendre un grand service à l'Etat et à la société lorsqu'ils choisissent la voie ingrate d'attirer l'attention sur les dangers et les limites dans les discussions fréquemment passionnées relatives aux problèmes de la politique sociale.

» Le taux d'inflation annuel insupportable de 10 % nous montre de manière draconienne où conduisent des revendications exagérées. Actuellement, en Suisse, l'inflation est due principalement à des causes intérieures et à une mise à contribution exagérée de notre produit social. Il n'est pas possible — et il convient de le souligner constamment — d'adapter les salaires au renchérissement et, simultanément, de procéder à des augmentations réelles de salaires, d'accroître encore les prestations sociales, de rationaliser les entreprises, d'adapter l'infrastructure de l'Etat et de l'économie privée aux exigences accrues et d'introduire au surplus de nouvelles technologies coûteuses pour la protection de l'environnement. Tous ces désirs ne sauraient être réalisés à la fois, si le renchérissement doit être maintenu dans des limites tolérables ».

3. Le déclin des indépendants

Qui sont les travailleurs qui fêtent le 1er Mai ? D'après les résultats définitifs du recensement fédéral, la Suisse comptait en décembre 1970 2 995 777 personnes actives (y compris les travailleurs à temps partiel) dont 312 703 indépendants et 2 683 074 salariés. Ces derniers (employés, ouvriers, apprentis) représentaient 89,6 % de la population active et les indépendants 10,4 %. (Entre 1960 et 1970, tandis que le nombre des indépendants diminuait de 18,2 %, celui des salariés progressait de 17 %).

Depuis des décennies, les structures socio-économiques de la Suisse subissent une modification sensible qui se traduit par un accroissement du nombre des employés et une baisse du nombre des ouvriers.

Catégories socio-économiques	Proportion par rapport à l'ensemble des salariés (en pour-cent)			
	1930 ¹	1950 ¹	1960 ¹	1970 ²
Ouvriers	74,4	67,7	63,4	53,9
Employés	20,4	27,3	30,8	40,8
Apprentis	5,2	5,0	5,8	5,3

¹ Travailleurs à temps partiel non compris.

² Travailleurs à temps partiel compris.

La même évolution s'observe si l'on compare l'effectif de chaque catégorie de salariés au nombre total des travailleurs actifs :

Catégories socio-économiques	Proportion par rapport à l'ensemble des personnes actives (en pour-cent)			
	1930 ¹	1950 ¹	1960 ¹	1970 ²
Ouvriers	64,9	59,5	54,8	48,3
Employés	17,5	26,1	32,9	43,1
Apprentis	3,0	3,8	4,9	4,6

¹ Travailleurs à temps partiel non compris.

² Travailleurs à temps partiel compris.

Parmi les causes de ces changements, la plus importante semble être le déplacement de poids soutenu et prononcé qui s'opère parmi les différentes catégories socio-professionnelles au profit

du secteur tertiaire (services). Ce secteur compte par sa nature même davantage d'employés que d'ouvriers et plus forte sera son expansion plus importante sera la proportion d'employés dans l'économie en général.

En 1970, 658 750 employés et 452 523 ouvriers travaillaient dans le secteur tertiaire, alors que le secteur secondaire (industrie, bâtiment, artisanat) comptait encore 860 981 ouvriers pour 386 707 employés. Mais là aussi, la proportion d'employés a progressivement augmenté par rapport à l'effectif total du secteur. La rationalisation des méthodes de production permet la suppression de nombreux postes de travail manuel et entraîne du même coup la création de postes de contrôle et de préparation dans les ateliers automatisés à grands frais. Par ailleurs, de plus en plus d'ouvriers ont passé au rang d'employés.

Depuis 1970, la modification du rapport numérique entre ouvriers et employés s'est poursuivie en faveur de ces derniers, y compris dans l'industrie, comme en témoigne la comparaison de l'indice des ouvriers occupés dans ce secteur et celui de l'ensemble des personnes qui y travaillent.

Au terme d'une enquête de l'OFIAMT portant sur des groupes d'entreprises industrielles aux caractéristiques comparables, le nombre des ouvriers a diminué de 5,2 % entre 1970 et 1973. Pendant ce temps, et toujours selon l'OFIAMT, le nombre total des personnes employées dans l'industrie (personnel d'exploitation, vendeurs et techniciens) n'a baissé que de 2,6 %. L'évolution différente de ces deux indices, c'est-à-dire la diminution bien moins marquée de l'effectif total des travailleurs de l'industrie par rapport à celui des ouvriers confirme ce que l'on supposait, à savoir que l'effectif du personnel administratif, technique et commercial, compris dans l'indice général de l'emploi, a encore augmenté depuis le recensement fédéral de 1970, tout comme, de ce fait, sa part à l'ensemble des travailleurs de l'industrie.

Jurassiens de tous les cantons unissez-vous !

En Suisse, le phénomène des disparités régionales a pris de l'acuité depuis une vingtaine d'années. Sur le plan des idées et surtout dans les faits.

Ce problème a été appréhendé essentiellement sous l'angle d'un dualisme entre les cantons riches et les cantons pauvres : les premiers devraient être freinés dans leur expansion — idée fréquemment émise dans les études et les documents officiels, mais jamais traduite dans la réalité — dans le même temps où l'économie des seconds serait favorisée et stimulée par de multiples moyens.

Cette opposition a cependant masqué une autre réalité inquiétante : la stagnation, voire le dépeuplement économique de certaines régions de pays qui furent autrefois très prospères.

Sur ce plan, l'exemple le plus frappant est fourni par la chaîne du Jura.

Cette partie du pays, qui va du canton de Vaud à celui de Soleure avait une assise économique qui a paru longtemps solide : industrie horlo-

gère, mécanique de précision, machines-outils, une tradition industrielle affirmée et reconnue basée essentiellement sur la petite et moyenne entreprises, des centres de décision qui n'étaient souvent pas à l'extérieur.

Assise économique qui s'est néanmoins fissurée peu à peu.

Des régions saignées

Quelques données récentes viennent de révéler cette évolution. Le Nord Vaudois ne vient-il pas de découvrir que sa situation économique le plaçait par rapport aux cantons suisses au vingt-deuxième ou vingt-troisième rang ! Entre 1950 et 1970, les sept districts du Jura bernois ont perdu près de quatorze mille personnes, soit deux par jour et cela depuis vingt ans ! Quant à Centre-Jura (montagnes neuchâtelaises, Franches-Montagnes et Haut-Vallon de Saint-Imier), l'emploi industriel y est resté stationnaire entre 1967 et 1969 et a diminué de deux mille postes de travail entre 1969 et 1971.

Enfin, le Jura soleurois connaît la même évolution.

Evidemment, l'appartenance à différents cantons, considérés comme économiquement forts ou moyens à l'échelon fédéral, a masqué cette évolution. Tout était noyé dans des moyennes cantonales.

Alors qu'a-t-on fait et que peut-on faire ? Les communes ont d'abord réagi isolément et puis autour des années septante ce fut la prise de conscience à l'échelon régional. Plusieurs régions, plus ou moins institutionnalisées et avec beaucoup de tâtonnement, se sont mises en place; des actions de défense d'intérêts ont été menées, des études ont été entreprises. Tout révèle que ces régions de la chaîne du Jura sont à la même enseigne : elles se vident peu à peu de leur substance économique et démographique.

A problèmes communs solutions communes ? N'y aurait-il pas lieu pour ces régions de se concerter et de se regrouper : pour s'informer mutuellement en premier lieu, pour informer ensuite et pour agir ensemble enfin.

Aménagement du territoire : le provisoire qui dure

Lors de la campagne référendaire contre la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, on sait que la Ligue vaudoise a récolté ses signatures surtout dans les cantons de Vaud et du Valais¹. Les situations cantonales respectives dans ce domaine sont fort différentes et le refus d'une législation fédérale risque d'avoir des conséquences plus graves encore pour les Valaisans que pour les Vaudois. Si ces derniers peuvent se vanter de disposer depuis une dizaine d'années d'une loi sur la police des constructions et l'aménagement du territoire, leur permettant d'organiser l'espace d'une

façon élémentaire, il en va tout autrement des Valaisans.

La loi valaisanne sur les constructions de 1924 reste en vigueur après que le peuple en a refusé l'année dernière une nouvelle version, pourtant délestée de toute sa partie consacrée à l'aménagement du territoire. Le gouvernement du canton avait, en effet, jugé plus sage, pour ne pas s'exposer à un échec, d'attendre une loi fédérale en la matière pour aborder ensuite une législation cantonale sous la forme d'une loi cantonale d'application. A cet égard, le rapporteur en langue française du Conseil national, le radical valaisan A. Copt, défenseur acharné de la loi fédérale, sait mieux que quiconque ce qu'elle représente pour les cantons désarmés et qui pourraient le rester encore longtemps. On est aussi sensible en Valais

qu'ailleurs au caractère irréversible des atteintes portées aux paysages.

Aux conséquences désastreuses² pour notre espace national que pourrait provoquer le rejet de la loi adoptée par le Parlement fédéral, vient s'ajouter bien sûr le caractère aléatoire des mesures prises dans le cadre de l'arrêté fédéral urgent dont l'application avait pour but d'éviter une dégradation de la situation jusqu'à son entrée en vigueur. On sait que cet arrêté, qui devait cesser d'exercer ses effets à la fin de 1975 a été, il y a quelques jours, prorogé d'une année (c'est du moins la pro-

² Nous n'abordons pas ici le malaise croissant que suscite la succession des échecs de notre politique nationale dans les problèmes les plus fondamentaux et urgents. Qui n'éprouve pas de l'amertume au souvenir des films de la voie suisse ? C'était en 1964 !

¹ En Suisse romande.

Aux spécialistes de la région...

Cette évolution économique de la chaîne du Jura interpelle d'abord tous les spécialistes qui se préoccupent de développement économique régional. Sur ce plan, la politique en Suisse a été conçue et appliquée en fonction des zones retardées à développer (cf. loi fédérale sur les régions en stagnation économique).

De plus, il faut remarquer qu'à l'exception des voies de communication, l'infrastructure publique de ces régions était suffisante pour permettre un développement économique normal. Or le levier principal de la politique régionale suisse est l'infrastructure (cf. CK-73). Développons l'équipement public et l'activité économique suivra ! L'évolution économique de la chaîne du Jura dément cette hypothèse.

Au secteur privé...

— Interpellation également pour le secteur privé. La restructuration des branches économiques s'est opérée, mais en dehors de ces régions et souvent à leur détriment. Les fusions, les concentrations ou absorptions ont

vidé, à part quelques exceptions, ces régions de leurs centres de décision, les privant ainsi de postes de travail importants de direction, de marketing, de finance et de recherche. A cela s'est ajoutée fréquemment la politique pratiquée par le petit patronat local empêchant par tous les moyens tout effort de diversification. Evolution logique, normale dira-t-on. Mais à terme n'est-ce pas dangereux, car on peut se demander si ces branches ne se privent pas ainsi d'une assise régionale qui a fait leur force ?

Aux autorités politiques... de jouer !

— Interpellation enfin pour les autorités. Les cantons concernés vont-ils lutter contre ces disparités au sein de leur territoire ? Berne a pris certaines mesures. Mais Vaud et Neuchâtel ? Et que va faire ou plutôt que va pouvoir faire le nouveau canton du Jura ? Y aurait-il concertation entre tous ces cantons ? Elle serait nécessaire. Et puis à l'échelon fédéral, on ne saurait rester indifférent à l'évolution économique de cette partie du pays.

position faite par le Conseil fédéral — pour respecter la procédure traditionnelle — aux Chambres) puisque le scrutin sur la loi fédérale n'aura pas lieu avant l'année prochaine. Cette prorogation a l'avantage, si elle a par ailleurs l'allure d'un « truc », tout démocratique qu'il soit, de combler un vide juridique; mais elle ne donne pas encore des bases solides à une réalisation indispensable, bases que seul le souverain pourra fixer lors de la consultation populaire inéluctable.

Un devis urgent

C'est donc le règne du provisoire. Et pendant ce temps, on continue à prendre des initiatives sur le plan cantonal. A ce propos on aimerait bien savoir combien communes et cantons auront dû verser à la suite des décisions prises dans le cadre

de l'arrêté fédéral urgent. Si au moins ce dernier permettait au citoyen de prendre conscience des limites que fixe notre droit foncier à l'aménagement du territoire ! Mais pour cela il faudrait que l'on comptabilise sur le plan national et que l'on établisse le devis pour tout ce qu'il serait souhaitable de sauvegarder.

Dans cette perspective, on se penchera avec intérêt sur la publication du Service cantonal vaudois de l'aménagement du territoire intitulée « Pour une contribution à la sauvegarde des villages et des bourgs vaudois ». On se souvient que dans le cadre de l'application de l'arrêté fédéral urgent, le gouvernement de ce canton avait décidé de mettre sous protection les plus beaux villages. Les plans de protection de ces derniers, accompagnés d'explications sur la méthode de travail, la

désignation des sites protégés, la présentation des objectifs recherchés, ainsi que les mesures préconisées dévoilent cartes sur table les résultats d'une volonté politique prolongée d'une pratique administrative.

Mais au-delà des précisions sur l'esprit et la lettre des mesures prises, le document, présentant les propositions de départ, aura valeur de référence et permettra de voir ce qu'il a fallu déjà et ce qu'il faudra encore rabattre des prétentions initiales. Enfin indirectement ce document constitue aussi un défi aux partisans de l'aménagement du territoire venant « d'en bas ».

La tâche des communes

Passée la surprise qu'une politique systématique en matière de protection des villages puisse être appliquée de manière urgente, reconnu le fait que la valeur des sites construits puisse faire l'objet d'un jugement au niveau cantonal, rien ne s'oppose plus alors à ce que les communes reprennent à leur compte les mesures proposées dans le cadre de l'arrêté fédéral urgent. Le premier travail technique a été fait, la volonté politique au niveau communal a jusqu'à la fin de l'année pour se manifester.

C'est jeune et ça ne sait pas

Une documentation sur la grève générale de 1918 vient de paraître en Suisse alémanique aux éditions des comités de soldats. Au sommaire notamment, des extraits de documents de l'époque, proclamations, procès-verbaux, etc. L'initiative est heureuse, mais quelques détails laissent songeur. En voici un ! Un chapitre est consacré au deuxième congrès ouvrier de décembre 1918, assorti de critiques de gauche; en fin de démonstration, des indications bibliographiques sur les différents orateurs de la gauche, sauf à propos de deux d'entre eux, qui laissent l'auteur en passe de données exactes; le nom de l'un de ces deux illustres inconnus ? Dellberg, Brigue (page 251)...

Les classiques subversifs

J'ai profité de ces vacances pour lire un peu : « Le Mauvais Génie », de Mme la comtesse de Ségur, née Rostopchine !

Roman très remarquable que le « Mauvais Génie ! » C'est l'histoire d'un brave garçon pétri de toutes les qualités, mais faible de caractère, qu'un mauvais camarade entraîne au mal : à fumer, à boire, à voler !... Dieu merci, la victime, M. Georgey, Anglais 150 %, excentrique, généreux, comprenant les jeunes, fait confiance à la nature et ne porte pas plainte. D'ailleurs, Frédéric, le héros, est en âge de partir pour le régiment : l'armée, chacun le sait, est l'école de la nation ! Le voici donc soldat, se distinguant par « son exactitude au service, sa bravoure dans les combats » — bref par des qualités qui le font « aimer de ses chefs et de ses camarades » !

Hélas, trois fois hélas, Alcide, le mauvais génie, a été lui aussi appelé sous les drapeaux. Le hasard fait en sorte qu'il retrouve Frédéric en Afrique du Nord, où l'armée française est occupée à ramener à la raison et au respect des principes de la civilisation et du christianisme quelques Arabes... Il a bientôt repris son ascendant sur le pauvre Frédéric, malgré les paternelles mises en garde du colonel, vieux militaire à moustaches blanches, modèle d'honneur et de probité. Au cours d'une beuverie, il le fait boire plus que de raison. Une rixe éclate. Le maréchal des logis qui est accouru pour rétablir l'ordre est malmené et même frappé par Frédéric qui ne se connaît plus. Voilà le malheureux arrêté, mis au cachot et traîné devant un conseil de guerre, toujours en compagnie d'Alcide, le mauvais génie, et risquant la peine capitale. Dieu merci, M. Georgey, l'Anglais, survient au bon moment. Il est un ami du colonel. Il assume personnellement la défense de son protégé devant le Tribunal militaire et demande l'acquittement. Que les juges prononcent : « Sors, Lazare ! Prends la vie et l'honneur. Tu croyais être morte (sic) à l'honneur. Nous te ren-

dons la vie avec l'honneur. Va combattre encore et toujours pour les gloires de notre belle France. Va gagner la croix de l'honneur. Va crier à l'ennemi : Dieu et la France ! »

Tout se termine bien. Le colonel serre Frédéric dans ses bras : « Remets-toi, mon brave garçon, remets-toi; nous avons fait notre devoir; il faut que tu fasses le tien. Bientôt, sous peu de jours peut-être, nous aurons un corps d'Arabes sur les bras. Bats-toi comme tu l'as fait jusqu'ici; gagnes galons de brigadier... »

Notre héros ne se le fait pas dire deux fois : trois jours plus tard, il tombe sur les Arabes « à coups de sabre », en étend « trois sur le carreau », blesse

NOTE DE LECTURE

Frontières et frontaliers

Les Genevois en font souvent l'expérience, comme d'ailleurs n'importe quel habitant d'une zone frontalière : la ligne de démarcation qui sépare les Etats-nations est artificielle; elle rappelle constamment l'arbitraire de l'histoire qui, à travers les conquêtes et les traités, a divisé des populations, les a closes dans des espaces politiques différents. Trois géographes¹ de l'Université de Genève ont mené une enquête pour chercher à saisir les effets de la frontière sur la région franco-genevoise, à savoir le canton de Genève et une zone française (Ain et Haute-Savoie) de dix kilomètres à partir de la frontière franco-helvétique.

Au chapitre de la population de cette région, c'est le phénomène frontalier qui retient l'attention : plus de vingt mille résidents de la partie française se rendent quotidiennement à Genève. Réalité à la fois structurelle — l'économie genevoise diffère de celle de la zone française par l'abondance et l'éventail des postes de travail qu'elle peut offrir — et conjoncturelle — le nombre des frontaliers a considérablement augmenté depuis la décision

¹ Claude Raffestin, Paul Guichonnet, Jocelyne Hussy : « Frontières et Sociétés, le cas franco-genevois » 1975, Editions de l'Age d'Homme.

et met en fuite le reste. « On en fit un massacre épouvantable ».

Quant à Alcide, qui s'est montré d'un cynisme révoltant devant le tribunal, il est envoyé au poteau d'exécution. » Il mourut en mauvais sujet et en mauvais soldat, comme il avait vécu. Il refusa d'écouter l'aumônier. Ses dernières paroles furent des injures contre ses chefs et contre Frédéric. »

On accuse parfois les enseignants « de gauche » d'intoxiquer leurs élèves en leur faisant lire Brecht et consorts. Pour ceux de ces élèves qui ont lu précédemment la comtesse, c'est plutôt de désintoxication qu'il faudrait parler !

J. C.

suisse de limiter l'effectif des travailleurs étrangers.

Le phénomène des frontaliers reflète un type d'organisation économique et spatial. La mobilité de la main-d'œuvre permet d'établir une sorte de compensation entre les problèmes français (chômage endémique) et les besoins helvétiques (rareté de la main-d'œuvre); elle implique aussi de nombreux désavantages : création d'une zone résidentielle et problèmes financiers afférents pour les communes françaises, conditions de vie difficiles pour les travailleurs frontaliers (temps de déplacement, absence d'avantages sociaux, bas salaires : fin 1969, 55,5 % des frontaliers touchaient un salaire supérieur à 1000 francs, mais 2,1 % seulement se situaient au-dessus de 2000 francs), oreiller de paresse pour l'économie genevoise qui est incitée à choisir la solution travail plutôt que la solution capital. Significatif est le fait qu'une grande majorité des frontaliers renoncerait à se déplacer à Genève si elle en avait la possibilité.

Que ce soit dans les domaines agricole, industriel et des services, force est de constater qu'on a affaire plus à des réalités nationales juxtaposées dont les relations mutuelles sont très fragiles et presque toujours asymétriques; ainsi pour l'emprise foncière : 5691 propriétaires genevois se partagent 8068 hectares en zone française, alors que 1394 propriétaires de cette dernière zone

disposent de 537 hectares seulement en territoire genevois.

Le pôle genevois est largement sous-utilisé en ce qui concerne l'infrastructure hospitalière, scolaire et culturelle. La frontière suscite des investissements qui font double emploi, donc des gaspillages au niveau régional. Le diagnostic est donc largement négatif et il faut ajouter qu'une meilleure organisation de la région, un développement harmonieux de ses parties se heurtent aux limites de la souveraineté nationale. Seul un transfert d'une portion au moins de cette souveraineté pourrait donner vie aux régions transnationales.

ANNEXE

Parmi les premières victimes de la « crise »

109 000 travailleurs frontaliers en Suisse en 1974 ! Soit 39 000 Italiens, 45 000 Français (dont 23 000 à Genève !), 10 000 Allemands et 7000 Autrichiens et autres nationalités (l'Allemagne de l'Ouest accueille 90 000 de ces travailleurs, le Luxembourg plus de 11 000...). Il est évident que de tels totaux supposent des problèmes de coexistence importants. Et de fait, la stagnation de l'économie aidant, la plupart des « communautés » de travailleurs étrangers existantes se trouvent dans une situation précaire.

A la fin de l'année passée se tenait le dixième congrès du groupement des travailleurs frontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie (9951 adhérents en 1974 contre 4333 l'année précédente : un regain d'audience qui est aussi le signe de difficultés accrues rencontrées par les frontaliers sur le front de l'emploi, notamment). En complément de l'étude dont nous donnons des reflets ci-dessus, il est intéressant de rappeler la motion qui donna le ton du congrès (l'action du Groupement se développera à l'avenir dans trois secteurs principaux : la sécurité devant les risques économiques, la sécurité devant la maladie et la sécurité devant la vieillesse) :

(...) « Nous engageons vivement le Groupement à rester très vigilant, en particulier sur les points ci-après :

— L'affiliation des travailleurs frontaliers au régime maladie de la Sécurité sociale, moyennant une cotisation dont le montant reste à définir, la généralisation de l'assurance Sécurité sociale volontaire ne pouvant donner satisfaction aux frontaliers (tarifs trop élevés).

— L'affiliation des frontaliers au Fonds national de garantie de l'emploi.

— La signature et la ratification rapide de la convention sur l'assurance invalidité maladie avec effets rétroactifs.

— La création d'un statut du travailleur frontalier; dans l'immédiat, la parution du côté français, d'un guide du travailleur frontalier, complément du guide genevois.

» Les délégués mandatent la commission administrative et le bureau du Groupement pour obtenir :

— La création d'une caisse complémentaire du chômage.

— L'extension rapide de l'allocation de formation professionnelle suisse pour les enfants des frontaliers poursuivant leurs études ou apprentissage en France.

» Les délégués mandatent également la nouvelle direction afin de faire prévaloir une politique d'organisation régionale fondée sur les priorités suivantes :

— L'unification des secteurs sanitaires et hospitaliers franco-genevois.

— L'accélération de la construction de crèches et de garderies d'enfants.

— Le développement d'une politique commune de transport en commun.

— La redéfinition d'une politique de l'habitat social.

— Le développement d'une politique d'aménagement et d'implantation industriels fondée sur le système d'incitation financière publique et sur la planification concertée en collaboration étroite avec Genève.

» Ces derniers points intéressant l'ensemble des

travailleurs de la région frontalière travaillant en France ou en Suisse, la direction du Groupement devra agir en collaboration avec les organisations syndicales françaises. »

Ces derniers mois, les frontaliers de toutes les zones frontalières se sont manifestés par des revendications de plus en plus « dures » et précises. Ainsi les frontaliers des régions italiennes limitrophes du Tessin qui mettent l'accent à la fois sur la garantie de l'emploi (selon les statistiques, dans le haut et le centre de la région du lac de Côme, existent tout au plus 5000 places de travail pour une population de 55 000 habitants, alors que 7000 personnes en provenance de cette région vont travailler tous les jours en Suisse) et sur le problème de l'assurance-maladie pour les chômeurs (la garantie de l'assurance-maladie est automatiquement supprimée au frontalier lorsque son permis de travail pour la Suisse est supprimé). Ainsi les travailleurs frontaliers domiciliés dans le Doubs qui se sont vus touchés en première ligne par la diminution des postes de travail dans nombre d'entreprises horlogères, qu'elles soient jurassiennes ou neuchâteloises.

Dites

Sans vertige, vous qui fûtes
Permanence, vérité,
Dites sur un air de flûte
Comment s'exalte l'été;

Comment les tiges, les graines,
Dénouant la pesanteur,
Font les roses souveraines
Sous un masque de langueur...

Comment l'ombre est consumée
Sitôt le jour, et comment
La Gloire fut allumée
A la cime du tourment.

Gilbert Trolliet

Retour au privé

Est-ce un hasard si certaines propositions des années de la grande crise qui a précédé la deuxième guerre mondiale réapparaissent ? « Organisation Industrielle » (10), la revue de l'Institut d'organisation industrielle de l'Ecole polytechnique fédérale, Zurich, publie, en éditorial, dans son numéro d'avril un article du professeur japonais Yujiro Shinoda, de Tokio, intitulé « Faut-il rendre privées les administrations publiques ? » (Privatisierung der öffentlichen Verwaltungen ?). Citons, sans rien y retrancher, le résumé français de l'article : « Dans toujours plus de pays, l'administration publique se révèle inefficace. Occasionnellement, elle pourrait subir — comme dans l'empire byzantin — la mort par asphyxie. L'auteur, vivant au Japon, propose de ne laisser à l'Etat, à l'avenir, que les domaines militaire et

diplomatique et d'engager, pour toutes les autres tâches, des organisations privées de prestations de service ».

La NZZ se serrera la ceinture

— La « Neue Zürcher Zeitung », une fois de plus, donne un compte rendu de près d'une colonne de l'assemblée de ses actionnaires. Le tirage a atteint la cote journalière de 100 000 exemplaires. La publicité a baissé, comme dans les autres journaux, et il y en a eu 1272 pages de moins en 1974 par rapport à 1973, ce qui s'est traduit par une baisse de la part des recettes publicitaires (82,2 % contre 83,1 %), une augmentation des recettes brutes provenant néanmoins de la hausse des tarifs. L'exploitation du journal est encore bénéficiaire et l'on a encaissé 9 790 000 francs par les abonnements et la vente au numéro (mais de grosses dépenses d'investissement sont nécessaires pour l'achat d'une nouvelle rotative).

L'UDC soigne sa publicité

— L'Union démocratique du centre (ancien PAB) disposera désormais d'un journal bimestriel « SVP-Bulletin ». Cet organe tire à 12 000 exemplaires. Il n'est pas obligatoire pour les membres du parti, mais le secrétariat espère que ceux-ci paieront volontiers les 5 francs de l'abonnement annuel. Ce journal succède au « Volksblatt » qui était jusqu'ici l'organe interne de la section bernoise et tirait à 10 000 exemplaires (il ne paraît qu'en allemand).

« Der Ring » : trente ans de parution

— Saisissons l'occasion pour signaler un autre journal de parti, mais bilingue : « Der Ring », organe bi-mensuel de l'Alliance des Indépendants (trentième année de parution, prix d'abonnement : 4 francs !).

Quand les libéraux cogitent

Les Congrès de l'Union libérale suisse sont des congrès où l'on pense. Pas de décisions, de motions, de résolutions; de la réflexion. Cette année, à Neuchâtel, c'est le fédéralisme qui a mobilisé les élites libérales.

Un serpent de mer

Beau sujet sur lequel les Suisses se penchent et à propos duquel ils s'écharpent depuis pas mal de décennies. Qui, au fait, aujourd'hui, n'est pas fédéraliste ? Mais quel est le contenu de ces professions de foi ? Là est la question.

Les libéraux voient dans la situation actuelle — difficultés financières de la Confédération — l'occasion rêvée pour les cantons de ressaisir des parcelles de cette souveraineté qui leur a été subrepticement volée par l'Etat central.

Certains d'entre eux accusent : ce sont les organisations économiques centrales — lisez le Vorort, notamment — qui sont responsables de la concentration du pouvoir.

Eclatent alors en plein jour les contradictions libérales, entre les représentants, au sein de ce parti, des bourgeoisies cantonales et ceux des pouvoirs économiques qui se mesurent à l'échelle nationale et surtout internationale.

Les moyens des cantons

Que les cantons reprennent des tâches à leur compte ? Lesquelles ? Ils n'ont même pas les moyens d'assumer les leurs propres... L'assurance-chômage : c'est Berne qui maintenant, de toute urgence, doit édicter des prescriptions; l'aménagement du territoire : avant que la Confédération

n'intervienne, seuls quelques rares cantons avaient fait leur travail; les universités : elles auraient pu mourir si l'on avait attendu le premier geste de collaboration volontaire entre elles.

Le prochain congrès...

Pour agir, il faut de l'argent. La Confédération doit se serrer la ceinture. Mais les cantons sont-ils mieux lotis ? Que les libéraux se donnent donc les moyens d'action de leurs cogitations ! Quand leurs représentants dans les parlements refusent systématiquement toutes hausses d'impôts, surtout celles qui visent les plus privilégiés, rien d'étonnant à ce que les cantons ne puissent assumer ces fameuses tâches que Berne « s'arroge » finalement... Alors, Messieurs, un peu de logique ! Prochain congrès : justice et fiscalité. Nous prendrons au sérieux vos cogitations sur le fédéralisme.